



Litige avec notre propriétaire/paiement électricité

Par **Desmarchelier**, le **13/03/2012** à **14:54**

Bonjour,

nous avons quitté notre ancien logement en octobre 2011 et sommes depuis en litige avec le propriétaire à propos du paiement de l'électricité.

Dans notre bail, il était précisé que les charges comprises dans le loyer étaient eau (chaude et froide) et le chauffage (au fuel). En nous installant, nous avons appelé EDF pour ouvrir un compte mais il nous manquait le numéro de compteur que le propriétaire n'a su nous fournir. EDF nous a alors répondu que c'était alors au propriétaire de payer.

Aujourd'hui, il nous demande de payer plus de 700 € pour l'électricité et l'eau (il dit que nous avons trafiquer le contrat en incluant l'eau dans les charges ce qui est bien sur totalement faux, il en a d'ailleurs un double) mais n'a aucune facture déterminant notre consommation. Nous avons proposé de lui verser à l'amiable la moitié de sa facture d'électricité (puisque nous en avons consommé et qu'il est juste que nous payons) mais il ne veut rien entendre.

Il me faut préciser que cet homme est agé et qu'il ne parle pas bien le français, il ne comprend pas ses factures pour lesquels il y a eu une erreur de prélèvement qui lui est aujourd'hui remboursé (certaines factures s'élèvent à 160 € (pour juste l'éclairage et la machine à laver) et les suivantes sont négatives (du au trop perçu)

Il nous menace aujourd'hui de nous poursuivre et nous sommes totalement démunis et dans le doute.

Outre ce problème avec l'électricité, nous avons eu beaucoup de problèmes lors de notre location chez lui que nous n'avons pas relevé pendant que nous y demeurions (par

gentillesse, ou faiblesse...), en voici une petite liste:

- un logement censé être meublé dans lequel il n'y avait même pas un lit (nous avons meublé nous même)
- une introduction dans le domicile pendant nos vacances, prises de photos, et mise en vente sur internet sans nous avoir averti avant
- coupure d'électricité pendant ces mêmes vacances et au retour un congélateur inutilisable et une odeur répugnante dans l'appartement (frais de nettoyage et nourriture perdue)
- déneigement pris en compte dans les charges, que nous avons du effectuer nous même
- introduction dans nos domiciles (actuel et passé) sans attendre qu'on ne lui ouvre
- et accessoirement des chèques de loyer encaissés avec trois mois de retard et donc des problèmes pour nous gérer nos comptes.

Que devons-nous faire? Engager un avocat? Nous avons très peu de moyens financiers...
Merci de votre réponse,

Cordialement,

S. Desmarchelier et B. Rey

Par **Desmarchelier**, le **01/04/2012 à 19:27**

bonjour,

je me permet de faire remonter mon message en espérant que quelqu'un pourra nous éclairer...

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **01/04/2012 à 20:11**

Bonjour, demander lui les justificatifs des sommes demandées par LRAR factures d'électricité, ... avec la répartition des charges. Vous pouvez prendre contact avec l'ADIL de votre secteur, il vous conseilleront. Pour les autres problèmes, il fallait intervenir pendant votre location en lui envoyant une LRAR, cordialement

Par **Desmarchelier**, le **02/04/2012 à 20:15**

merci pour votre réponse.

Il nous a déjà envoyé les factures (les originaux) mais dessus il n'y a pas notre consommation et il ne comprend pas les factures entre le trop perçu et le remboursement...

On lui a proposé la moitié de l'échéancier prévu par EDF mais il n'en veut pas... on va attendre en espérant lui faire entendre raison...

cordialement